



Fondation Prince Laurent
Stichting Prins Laurent
FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

JOURNAL DE LA FONDATION PRINCE LAURENT

EDITORIAL

LA CHARTE DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DE FERME L'ESPOIR D'UN CADRE DE VIE ANIMALE PLUS TOLÉRABLE

La Charte du bien-être des animaux de ferme a enfin vu le jour ce 20 septembre 2006, grâce à la détermination de la Fondation Prince Laurent qui a réussi à rallier l'adhésion de tous les participants à l'élaboration de celle-ci. Le succès de l'entreprise est incontestable et nous nous en réjouissons.

La Fondation Prince Laurent, dans sa volonté de prendre toute initiative en matière de bien-être animal, a voulu depuis sa création voici dix ans tout mettre en œuvre pour stigmatiser et combattre les situations de détresse animale et dénoncer les conditions souvent désastreuses auxquelles sont confrontés certains animaux.

Qu'il s'agisse de la manière ignoble dont sont tués les bébés phoques, de la chasses aux baleines en dépit du fait qu'elles sont protégées, de la commercialisation pourtant interdite d'animaux exotiques, de l'ignominie de la tenderie, de l'utilisation abusive des animaux sauvages dans les cirques, de la façon honteuse dont sont tués les animaux à fourrure en général et tout particulièrement les chiens et chats d'Asie vendus sous le nom de « loup de Corée », ou encore des massacres de lévriers espagnols ; voilà quelques exemples douloureux de la cruauté impardonnable de certains humains envers le monde animal, que ce soit dans un but de cruauté gratuite ou dans un souci purement mercantile.

Voici quelques années, la Fondation Prince Laurent, voulant réagir à cette détresse animale, avait pris connaissance avec tristesse de certains cas de maltraitance à l'encontre des animaux de rente dans certains abattoirs (notamment ceux de Ciney et d'Anderlecht) ainsi que dans certains marchés ou élevages.

Elle s'en était profondément émue et a voulu prendre, sous la conduite énergique de son Président, S.A.R. le Prince Laurent, l'initiative d'une action positive visant à lutter contre des situations aussi impardonnables, afin d'offrir à ces animaux un cadre de vie plus acceptable.

L'idée de l'élaboration d'une charte du bien-être des animaux de ferme était née.

Depuis 2002, la Fondation Prince Laurent est ainsi parvenue, inlassablement, à rassembler autour d'une table, tous les acteurs de terrain, concernés par cette problématique du bien-être des animaux de ferme : éleveurs et producteurs, marchands, transporteurs, abatteurs, distributeurs, associations de consommateurs et monde de la protection animale, sans oublier les autorités gouvernementales.

Les discussions furent ardues, longues de plusieurs mois, animées, fructueuses de débats contradictoires et d'un consensus patiemment négocié ... mais le texte final de la charte, qui vient de trouver son aboutissement le 20 septembre 2006, lors de la cérémonie officielle de signature en présence de cinq ministres, dans le cadre prestigieux des Serres Royales

de Laeken, a l'ambition de servir de référence à tous ceux qui, sur base volontaire, ont l'intention de différencier leur production par des actions concrètes, au-delà des exigences légales, en faveur du bien-être des animaux de ferme et de valoriser celles-ci dans un deuxième temps par un label ou un certificat de reconnaissance sur base d'un cahier des charges et de contrôles effectués par un organisme indépendant.

La Fondation Prince Laurent peut être fière, en l'occurrence, d'avoir pour la première fois réuni autour d'une même table de discussion, tous ces acteurs qui se sont engagés à promouvoir et valoriser les productions de ceux qui consentent à mieux respecter les animaux, et qui ont l'intention de différencier leur production

par des actions concrètes en faveur du bien-être animal ; ceci dans le plus grand respect du souhait de l'opinion publique.

Il n'en demeure pas moins que cette charte, qui se veut une première en Europe, se doit d'être évolutive en fonction de l'évolution des attentes de la société, des progrès de la recherche scientifique et des avancées technologiques.

Mais elle se doit avant tout d'appeler à la vigilance pour apporter une amélioration tangible au bien-être des animaux de ferme afin d'éviter que l'avenir ne continue à être le théâtre de maltraitances inacceptables.

La Fondation Prince Laurent tient à adresser ses plus chaleureux remerciements à toute l'équipe des concepteurs de la charte qui ont mené l'entreprise depuis ses premières ébauches jusqu'à l'aboutissement du projet. Que le groupe de travail, placé sous la houlette du Prof. Jean-Marie Giffroy et constitué du Prof. Dr J.P. Beaufays, du Dr Renaud Klee, du Baron Edgar Kesteloot et du Prof. Frank Ödberg trouve ici l'expression de notre gratitude.

Aujourd'hui, la première phase de l'élaboration de la charte est aboutie et réussie. La deuxième phase, celle de l'élaboration d'un label, commence.

Nous voulons mettre tout notre cœur et toute notre détermination dans la voie de la réussite de ce label qui devra édicter des normes supérieures à celles imposées par les textes légaux. ■



SOMMAIRE

Editorial	p1
Le Gala 2006	p3
La Belgique interdit le commerce de fourrure	p5
Prochaine interdiction de la vente à crédit d'animaux	p5
BPAM	p7
20 ^{ème} anniversaire de la loi sur le bien-être animal	p7
Carnet d'adresses et agenda	p8